



En cas de décès comment gère-t-on les biens du défunt ?

Par **raiveuz**, le **13/04/2013** à **04:11**

Bonjour,

J'ai une maman qui a 80 ans, et je me demande ce que je pourrais faire à son décès de son argent sur ses comptes et de sa voiture. Elle n'a rien d'autre, vit en location, et sans testament je ne sais pas quels droits j'aurai d'y toucher. J'ai encore une soeur plus âgée et notre père est dcd.

Est-ce qu'on a des démarches à faire de son vivant pour donner le droit ensuite de tout régler ?

Merci de votre réponse, cordialement.

Par **raiveuz**, le **02/05/2013** à **18:54**

J'ai eu ma réponse, merci à tous.